

# AVIS AU PUBLIC

**Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation  
présentée par la société CENTRALE EOLIENNE DU QUERCY BLANC en vue  
d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs sur les communes  
de Castelnau-Montratier (46) et Sauveterre (82)**

Par arrêté préfectoral du 13 août 2014, une enquête publique est ouverte **du 18 septembre 2014 au 18 octobre 2014 inclus**, sur la commune de CASTELNAU-MONTRATIER (Lot) et SAUVETERRE (Tarn-et-Garonne), en vue de constater les avantages ou les inconvénients qui pourraient résulter pour les habitants, de l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs sur les communes de Castelnau-Montratier (46) et Sauveterre (82), par la société CENTRALE EOLIENNE DU QUERCY BLANC.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés dans les mairies de CASTELNAU-MONTRATIER et de SAUVETERRE.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, soit :

- pour la Mairie de CASTELNAU-MONTRATIER : le matin, du lundi au samedi de 9h à 12h et l'après-midi, le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 ;
- pour la mairie de SAUVETERRE : le lundi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Toute personne intéressée pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CASTELNAU-MONTRATIER (46) ou à la mairie de SAUVETERRE (82).

**Monsieur Edmond LEFRANCOIS** est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Le commissaire-enquêteur recevra le public suivant le calendrier ci après :

**- En mairie de CASTELNAU-MONTRATIER (46) :**

- le jeudi 18 septembre 2014 de 9h à 12h
- le samedi 27 septembre 2014 de 9h à 12h
- le jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h
- le mardi 7 octobre 2014 de 14h à 17h
- le mardi 14 octobre 2014 de 14h à 17h

**- En mairie de SAUVETERRE (82) :**

- le lundi 22 septembre 2014 de 14h à 17h
- le samedi 11 octobre 2014 de 9h à 12h
- le samedi 18 octobre 2014 de 9h à 12h

En cas d'empêchement de M. Edmond LEFRANCOIS, M. Jean-Claude TANAYS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les informations relatives à cette enquête seront consultables sur les sites Internet des Préfectures du Tarn et Garonne : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/> et du Lot : <http://www.lot.gouv.fr/> (résumé non technique des études d'impact et de dangers, avis de l'autorité environnementale).


Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km sont : CASTELNAU-MONTRATIER, CEZAC, FLAUGNAC, LASCABANES, MONTCUQ, PERN, SAINTE-ALAUZIE, SAINT-CYPRIEN et SAINT-LAURENT-LOLMIE dans le département du Lot et CAZE-MONDENARD, SAUVETERRE, TREJOULS et VAZERAC dans le département du Tarn-et-Garonne.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, en mairies de CASTELNAU-MONTRATIER (46) et SAUVETERRE (82) ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires du Lot. Ces documents seront également publiés sur les sites Internet des Préfectures du Tarn et Garonne : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/> et du Lot : <http://www.lot.gouv.fr/>

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Lot et le Préfet du Tarn-et-Garonne prendront un arrêté de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions.

**Fait à CAHORS, le 13 août 2014**

**Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Départemental des Territoires du Lot,  
La Chef de l'Unité des procédures environnementales**

  
**Laurence VIVIER**